

Résolution de MM. Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Sami Kanaan, Roman Juon, Philip Grant, René Grand, Jean-Charles Rielle, Pascal Holenweg et Mme Isabelle Brunier: «Pour une véritable politique de promotion du vélo».

(ainsi modifiée par les résolutionnaires et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 janvier 1999)

RÉSOLUTION

Considérant:

- que la Ville de Genève entend mener une politique active en matière de promotion des déplacements à vélo;
- que les cyclistes contribuent quotidiennement à la lutte contre le bruit et la pollution de l'air;
- que les aménagements cyclables actuellement réalisés sont encore insuffisants;
- que la réalisation de certains aménagements cyclables indispensables attend depuis près de dix ans, notamment en raison d'un manque de volonté de la part de l'Office des transports et de la circulation (OTC);
- que l'absence de tels aménagements met en danger la vie des cyclistes qui circulent;
- que les trottoirs constituent, en de tels endroits, des refuges sûrs pour les cyclistes et les piétons;
- que de manière générale les trottoirs doivent rester réservés aux piétons;
- que les agents de ville ont la compétence d'amender les cyclistes qui circulent sur les trottoirs;
- qu'il est incohérent de vouloir favoriser un mode de déplacement en punissant ses adeptes lorsqu'ils cherchent à protéger leur vie;
- qu'une politique de prévention et d'information est plus efficace qu'une politique répressive,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir fermement auprès des autorités cantonales compétentes pour que les aménagements manquants et en attente de réalisation soient réalisés rapidement.